

Procès-verbal de la séance publique tenue le 31 janvier 2024 à 19 h au Centre social Langelier, situé au 42 rue Principale à La Croche.

Membres présents :	Monsieur	Clément Dubé, conseiller et président
	Mesdames	Christiane Meilleur, membre
		Sylvie Lebel, membre
	Messieurs	André Goyette, membre
		Jean-Marc Goudreault, membre
Officiers municipaux :	Monsieur	Pierre Pacarar, directeur général
	Monsieur	Jean-Sébastien Poirier, directeur général adjoint et greffier
	Monsieur	Luc Fortin, directeur travaux publics
	Monsieur	Philippe Pronovost, chef de service urbanisme et environnement

Madame Windy Vézina agit à titre de secrétaire.

Assistance : 17 personnes présentes.

1. MOT DE BIENVENUE DU CONSEILLER

À 19h01, le président monsieur Clément Dubé procède à l'ouverture de l'assemblée, souhaitant la bienvenue aux officiers municipaux présents à la table de même qu'aux membres et à l'assistance. Monsieur Dubé profite du fait d'être toujours en janvier pour offrir à tous ses souhaits pour la nouvelle année 2024 et s'excuse de la confusion concernant le changement de date de la séance, initialement prévue le 17 janvier 2024, ce qui était trop rapide en regard de la fermeture des bureaux municipaux pour la période des fêtes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lebel

APPUYÉ PAR monsieur Jean-Marc Goudreault

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé. Le point divers demeure ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du conseiller
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 20 septembre 2023
4. Suivi au procès-verbal du 20 septembre 2023

5. Mise à jour / Travaux en cours
6. Projets au budget 2024
 - 6.1 Utilisation du surplus accumulé 68 228,00 \$
 - 6.2 Projet d'une halte routière
7. Festival Éclipse
8. Lapins / Nuisance
9. Service d'alertes municipales (S.A.M.)
10. Évènements et activités 2024
11. Divers
12. Tour de table des membres
13. Période de questions
14. Prochaine rencontre
15. Fin de la rencontre

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

En amont de l'adoption du procès-verbal, monsieur Dubé récapitule les faits saillants de la précédente assemblée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur André Goyette

APPUYÉ PAR madame Christiane Meilleur

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 20 septembre 2023 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Il n'y avait aucun suivi précis à faire, mais lors du survol du procès-verbal fait par monsieur Dubé, monsieur Philippe Pronovost intervient afin de rappeler l'importance d'identifier clairement l'adresse de sa propriété, surtout en milieu rural, pour faciliter l'accès aux services d'urgence en cas de besoin. Lorsqu'une citoyenne s'enquiert de la grosseur que devraient avoir les chiffres composant l'adresse, monsieur Pronovost lui répond qu'une vérification au règlement sur la sécurité incendie sera faite et qu'un retour sera donné sur cette question.

5. MISE À JOUR / TRAVAUX EN COURS

Monsieur Luc Fortin aborde ce point en présentant ses excuses pour le début chaotique de la reprise du déneigement des secteurs Beaumont et La Croche par le service des travaux publics. Des problèmes rencontrés avec le camion ont causé un faux départ, mais l'intervention rapide de l'équipe en place a permis de régler la situation avant la fin de la journée. Monsieur Fortin invite les citoyens à contacter Info-Service pour toute situation concernant le déneigement, car la ville a repris cette charge avec l'intention d'offrir qualité et sécurité aux résidents du secteur. Un travailleur est d'ailleurs affecté à ce trajet chaque matin, dès 4h, pour la période hivernale.

Une citoyenne formule un commentaire à l'effet que de la signalisation devrait être ajoutée à l'approche de travaux sur le chemin car les véhicules circulent à bonne vitesse et la route sinueuse entraîne son lot de risque pour les travailleurs.

Monsieur Clément Dubé clos ce sujet en offrant ses remerciements à monsieur Fortin et à son équipe en ce qui concerne le déneigement; malgré les difficultés rencontrées au départ, des ajustements ont été fait et continueront d'être fait afin d'offrir un service de qualité aux citoyens.

6. PROJETS AU BUDGET 2024

6.1 Utilisation du surplus accumulé 68 228,00 \$

Afin de recueillir les idées des résidents du secteur, monsieur Dubé remet ce point à l'ordre du jour. Réexpliquant sommairement la provenance de ces fonds, monsieur Dubé souhaite qu'ils soient réinvestis dans un projet rassembleur et soulignant l'identité du secteur La Croche, sans toutefois oublier qu'une partie de ces sommes doit être affectée au Beaumont. Monsieur Goyette aimerait que la devanture du centre social soit redressée et solidifiée. Toutefois, monsieur Dubé l'informe que les sommes servant aux réparations des bâtiments municipaux sont plutôt prévues au budget de la ville et que le surplus de 68 228,00 \$ ne devrait pas être utilisé à cette fin. Une citoyenne, madame Hélène Pelletier, propose que la somme soit répartie entre le comité des loisirs de La Croche et les différentes associations de villégiateurs afin de leur permettre de réaliser des actions pour leurs membres, comme de l'ensemencement ou des activités à grand déploiement. Monsieur Dubé prend note de cette idée, mais rappelle l'importance d'obtenir consensus quant à l'utilisation de ce surplus. Une autre citoyenne suggère de faire circuler cette information en dehors du conseil de quartier, afin que les résidents qui n'y assistent pas puisse tout de même partager leurs idées. Monsieur Goyette se questionne quant au montant qui n'augmente pas malgré que le temps passe et conclue que plus on attend pour utiliser cette somme, moins elle a de pouvoir d'achat. Monsieur Dubé convient de rester ouvert à recevoir des idées jusqu'au mois de mai 2024 et Monsieur Jean-Sébastien Poirier rappelle qu'il serait opportun d'utiliser cette somme qui est disponible depuis 2006.

6.2 Projet d'une halte routière

Monsieur Dubé aborde ce point en rappelant que La Croche se situe en zone inondable, ce qui complexifie tout projet de construction dans ce secteur. Malgré ces contraintes, une halte routière sera aménagée dès cette année, à la sortie du pont, sur un terrain que monsieur Dubé cède à la ville. Un terrassement propre, de belles installations neuves (bancs, tables, toilettes chimiques), des espaces de stationnement et la nouvelle image de marque de la ville rendront ce lieu attrayant. Une citoyenne intervient pour s'assurer que les moyens seront pris par la ville pour maintenir la propreté des lieux, ce à quoi monsieur Dubé répond qu'un étudiant travaillant pour la ville demeure à La Croche tout l'été et que monsieur Normand Therrien est également disponible. Une autre citoyenne, madame Sonia Jean, veut s'assurer que le débit de circulation sera contrôlé adéquatement à l'approche de la halte routière en provenance du pont, particulièrement lors des heures de passages des véhicules d'Hydro-Québec. Le membre monsieur André Goyette cherche à comprendre pourquoi la halte ne sera pas accessible en tout temps durant l'année, ce à quoi monsieur Dubé répond que les installations demeureront sur le site à la fin de la saison, mais qu'elles ne seront accessibles qu'en période estivale.

7. FESTIVAL ÉCLIPSE

Monsieur Dubé rappelle la belle présentation qui a eu lieu en septembre 2023, alors qu'un membre du comité organisateur du Festival Éclipse était venu décrire un événement projeté pour l'été 2024. Il souligne que depuis le début de ce projet, ces gens sont intelligents, bien structurés et respectueux. Avec le recul, le projet initialement proposé apparaît trop gros pour le secteur, la population vivant près du site ciblé. Les organisateurs étant toutefois conquis par la splendeur de l'endroit, une nouvelle proposition d'événement a été lancée et les discussions vont bon train. Une présentation en détails devrait avoir lieu à la prochaine assemblée au mois de mai 2024 et monsieur Dubé souhaite vraiment laisser la chance au coureur pour dynamiser et vitaliser La Croche. Monsieur

Pierre Pacarar mentionne qu'en temps opportun, un protocole d'entente entre la ville et le promoteur prévoira tous les éléments nécessaires à l'encadrement de l'évènement, notamment en ce qui a trait à la sécurité dans le village. Monsieur Jean-Sébastien Poirier résume ainsi la discussion : le projet tel que présenté en septembre 2023 n'aura pas lieu, mais il y a présentement des échanges qui pourraient aboutir à une nouvelle proposition.

8. LAPINS / NUISANCE

Suite à la réception d'un bon nombre de plaintes à ce sujet, il était nécessaire d'en discuter en séance publique. Plusieurs lapins circulent librement au village, causant des dégâts aux propriétés et laissant des excréments partout, en plus de déranger les autres animaux domestiques du secteur. Comme monsieur Poirier l'explique, ce n'est pas une situation qu'encadre le ministère de la faune, il faut donc être autonome dans sa résolution et mandater un trappeur, entraînant des coûts pour la ville. Un citoyen, monsieur Alexandre Gagné voit vite venir les conséquences d'une inaction dans ce dossier; les lapins se reproduisent rapidement et avec facilité. Ne pas s'occuper d'une dizaine de lapins maintenant signifie devoir en gérer des centaines prochainement. Une recommandation sera donc faite au conseil municipal pour qu'une action soit prise dans ce dossier.

9. SERVICE D'ALERTE MUNICIPALES (S.A.M.)

Après avoir vu passer sur les réseaux sociaux de nombreux commentaires à l'effet que l'information municipale ne circule pas efficacement et ne se rend pas à tous, monsieur Dubé tenait à prendre quelques instants pour publiciser le service d'alertes municipales auquel tous les citoyens peuvent s'inscrire, que ce soit avec un numéro de téléphone cellulaire ou encore une ligne terrestre autant que par courriel. C'est d'ailleurs ce moyen de communication qui a été retenu pour diffuser l'information sur les séances des conseils de quartier, dans un souci de modernité et d'uniformité entre les secteurs Couronne rurale et La Croche. Au surplus, de l'information sur les coupures d'eau, les bris majeurs et les travaux en cours peut être véhiculée à la population par ce même système. Monsieur Dubé invite les gens à prendre leur responsabilité et à s'inscrire sur le site web de la ville afin de demeurer informé en tout temps. Monsieur Goyette s'interroge de ce qu'il advient s'il n'est pas en mesure de répondre lorsque le système automatisé le contacte. Monsieur Dubé lui mentionne qu'une seule tentative est faite par le système et qu'un message sera laissé lorsqu'un répondeur ou une boîte vocale se déclenche. Les gens qui n'utilisent pas ces dispositifs peuvent toujours s'inscrire avec une adresse électronique afin de recevoir les alertes par courriel.

10. ÉVÈNEMENTS ET ACTIVITÉS 2024

Monsieur Dubé annonce le retour du tournoi de hockey balle, qui amorcera ses activités de la fin de semaine avec une surprise pour la soirée du vendredi et invite les gens au déjeuner de Pâques qui aura lieu le dimanche 31 mars, à compter de 10h. À une citoyenne qui se demande si l'information circulera en version papier, monsieur Dubé répond que le tout est publicisé via Facebook et pourra être affiché sur le babillard.

11. DIVERS

La citoyenne madame Monika Olshinski demande s'il serait possible d'avoir internet au centre social, puisqu'on est à l'ère des courriels. Monsieur Poirier lui répond qu'un partage de la connexion de la ville n'est pas possible pour des raisons d'intégrité du système informatique, mais que le branchement avec un compte indépendant rattaché au 44, rue Principale serait envisageable. Quant aux frais s'y rattachant, monsieur Dubé amènera la discussion à la table du conseil municipal. Ensuite, madame Olshinski veut s'assurer que le tempo acheté par le club des loisirs en dépannage comme abris pour l'autobus scolaire leur sera remboursé lorsque l'abris sera construit. Monsieur Dubé n'était pas présent à la rencontre où le club des loisirs a pris cette décision, il n'a jamais dit que la ville rembourserait le tempo. Concernant l'abris pour les écoliers, le citoyen Normand Therrien relate ses échanges avec l'inspectrice municipale Mélanie Hébert en vue de trouver l'emplacement idéal pour cette structure. Un autre citoyen s'enquiert des travaux qui seront fait cette année sur le rang Beaumont. Monsieur Luc Fortin lui indique que le débroussaillage et le nettoyage des garde-

fous sera fait, mais qu'il n'y aura pas de pavage. Questionné sur la situation des blocs de ciment, monsieur Fortin répond que les ingénieurs du service technique travaillent là-dessus en vue d'une solution cette année. Le citoyen monsieur Fernand Pelletier se demande ce qui sera fait pour la calvette à la hauteur de la propriété de monsieur Marcel Jean. Monsieur Pacarar lui répond avoir reçu une correspondance du gouvernement l'informant que le projet ne pourrait être réalisé, faute de fonds dans l'enveloppe. Une citoyenne s'inquiète de l'état des garde-fous sur le rang Ouest. Monsieur Fortin lui explique que les sommes permettant l'entretien des garde-fous provenaient d'un programme gouvernemental, le PIIRL, qui n'est pas accessible en tout temps et librement. Concernant les travaux à la hauteur de la Fitzpatrick, monsieur Pacarar se déclare satisfait du travail et de la collaboration d'Eurovia, qui a bien su coordonner les travaux du chantier de l'aéroport avec celui du chemin. Monsieur Fernand Pelletier ne comprend pas bien pourquoi la demande de révision du compte de taxes entraîne des frais. Monsieur Pacarar lui indique qu'en communiquant avec Info-Service, une première révision sera faite par la firme, sans frais et si cette révision ne satisfait pas le citoyen, la réévaluation sera aux frais du demandeur.

12. TOUR DE TABLE DES MEMBRES

Monsieur Dubé invite à tour de rôle les membres présents à prendre la parole. Madame Sylvie Lebel aimerait que des lumières soient installées près des boîtes postales. Monsieur Dubé mentionne que suite à plusieurs demandes afin de doter le centre social d'une table à langer, il a reçu une offre d'une citoyenne, mais avant de l'accepter, il voulait s'assurer des normes à respecter.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14. PROCHAINE RENCONTRE : 22 mai 2024

15. FIN DE LA RENCONTRE

Avant de clore la rencontre, monsieur Dubé souhaite souligner le départ à la retraite de monsieur Denis Boissonneault, après 34 ans de service. Ce dernier est salué par une salve d'applaudissements de l'assistance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

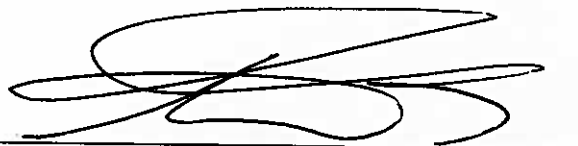
PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lebel

APPUYÉ PAR monsieur Jean-Marc Goudreault

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 54.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Clément Dubé
Conseiller et président



Windy Vézina
Secrétaire pour la rédaction du
procès-verbal